

CANADA

EXPOSÉ du BUDGET

DISCOURS PRONONCÉ PAR

L'honorable JAMES A. ROBB

MINISTRE DES FINANCES

DÉPUTÉ DE CHÂTEAUGUAY-HUNTINGDON

À LA

CHAMBRE DES COMMUNES

LE 17 FÉVRIER 1927



OTTAWA

F. A. ACLAND

IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI

1927



EXPOSÉ DU BUDGET

DISCOURS PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE JAMES A. ROBB

MINISTRE DES FINANCES

A LA

CHAMBRE DES COMMUNES, LE JEUDI 17 FÉVRIER
1927

VOIES ET MOYENS LE BUDGET

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances) propose:

Que M. l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

Monsieur l'Orateur, en soumettant aujourd'hui, au Parlement, mon quatrième budget annuel, je me permettrai de rappeler qu'en avril 1924, lorsque j'ai présenté mon premier exposé budgétaire, le fléchissement d'après-guerre, si marqué en 1920 et 1921, commençait à ne plus se faire autant sentir. Tous les ans, le budget annuel a indiqué des améliorations graduelles de notre commerce et de nos finances nationales.

Le Dominion aborde son soixantième anniversaire sous d'heureux auspices. La plupart de nos cultivateurs ont eu d'abondantes récoltes; nos industries sont actives et donnent un plein rendement, plusieurs même fonctionnent pendant des heures supplémentaires; la main-d'œuvre ne chôme pas, et nos compagnies de transport accusent un grand volume d'affaires; le commerce au détail est prospère; il y a abondance d'argent et l'esprit d'entreprise se manifeste de toutes parts. Il n'est pas de Canadien qui ne doive être reconnaissant; et comme les finances publiques sont mieux alimentées quand les affaires vont bien, le rapport que je présente aujourd'hui sera, j'en suis sûr, une source de gratitude et de contentement pour le pays tout entier.

Il y a contraste frappant entre les grandes augmentations annuelles des années financières de 1913-1914 à 1922-1923 inclusivement et les réductions graduelles et notables formant un total de 64 millions, effectués au cours des années de 1923-1924 à 1925-1926. Nous sommes encore heureux de pouvoir dire que l'année présente, qui se termine le 31 mars prochain, témoigne d'un progrès ininterrompu.

Nous prévoyons qu'à la fin de la présente année nous pourrions annoncer une autre réduction de quelque 31 millions sur notre dette nette. Ainsi, en quatre années, tout en diminuant les taxes, nous aurons pu alléger notre dette de 95 millions environ.

COMPTES PUBLICS 1925-1926

Les comptes publics de l'année financière 1925-1926 ont été déposés devant la Chambre le 10 décembre dernier. En présentant les prévisions budgétaires le 15 avril dernier, les comptes publics de l'année financière 1925-1926 étaient nécessairement basés sur nos prévisions des recettes et des dépenses de l'année. Nous avons estimé que la diminution de notre dette nette serait de \$22,353,000. Les résultats définitifs indiquent que cette prévision était plus que justifiée puisque notre dette nette a été réduite de \$27,706,586.

ANNÉE FINANCIÈRE 1926-1927.—RECETTES

Passant maintenant à la période financière 1926-1927, nous estimons que nos revenus ordinaires pour l'année financière courante seront de \$393,100,000, qui, avec les paiements spéciaux provenant des réclamations de guerre et se montant à \$1,700,000, formeront un total d'environ \$394,800,000. Cela représente une augmentation de quelque \$11,900,000 sur les chiffres des revenus de 1925-1926.

Certains services accusent une plus-value de recettes, ce sont: les droits de douane, \$14,100,000; les droits d'accise, \$4,500,000; les taxes d'accise, c'est-à-dire la taxe de vente, les droits de timbre, etc., \$5,900,000; intérêts sur les placements, \$600,000; et, en outre, \$500,000 de diverses sources ce qui forme une augmentation totale de \$25,600,000.

D'autres sources de recettes accusent une moins-value comme suit: taxe sur le revenu, \$8,600,000; arriéré sur les profits d'affaires, \$500,000; recettes des postes, \$3,300,000; et, en sus, \$1,300,000 de diverses sources, ce qui forme une moins-value de plus de \$13,700,000. L'augmentation nette des recettes sera donc de quelque \$11,900,000.

DÉPENSES

Nos dépenses estimées de l'année sont: dépenses ordinaires, \$324,500,000; dépenses spéciales, \$5,300,000; dépenses au compte du capital, \$20,100,000; avances au National-Canadien, \$10,000,000 et avances à la commission du port de Québec, \$700,000, soit un total de \$360,600,000 représentant une augmentation de \$5,400,000 sur l'année précédente. Nos dépenses totales estimées à \$360,600,000, une fois déduites de nos revenus estimés de \$394,800,000, laisseront un surplus de \$34,200,000. Néanmoins, pour arriver au chiffre de réduction probable de plus de 31 millions dans notre dette nette, il faut déduire de ce surplus \$2,900,000 qui représentent la réduction dans la valeur des terres colonisées par les soldats et qui étaient représentées comme actif productif dans le bilan des comptes.

Le chapitre 53 des Statuts de 1925 a modifié la loi de 1919 sur l'établissement des soldats et prévu la nouvelle évaluation du bétail acheté pour les soldats-colons par le bureau d'établissement des soldats. La loi décrétait une réduction de 40 pour 100 sur le prix d'achat aux colons pour qui du bétail avait été acheté avant le 1er octobre 1920 et une réduction de 20 pour 100 aux soldats-colons sur le bétail acheté pour eux entre le 1er octobre 1920 et le 1er octobre 1921. Des calculs ont été préparés et cela, sauf de légers changements, réduira notre actif d'environ \$2,900,000.

Du consentement de la Chambre, je vais faire consigner au Compte rendu un relevé comparatif indiquant les recettes et les dépenses réelles par service pour 1925-1926 ainsi que l'estimation correspondante des recettes et des dépenses pour la présente année financière.

Avec la permission de la Chambre je ferai également consigner au hânsard d'autres relevés:—

Premièrement, Etat estimatif par services de nos recettes ordinaires, au montant de \$393,150,000, ainsi que des pourcentages des recettes de ces services par rapport à l'ensemble des recettes ordinaires, selon l'estimation.

Deuxièmement, Etat estimatif des dépenses par services pour la présente année financière, indiquant les sommes dans chaque cas et leur proportion par rapport à l'ensemble des dépenses.

RECETTES ET DÉPENSES

Recettes ordinaires	Réelles 1925-1926		Estimatives, 1926-1927		Augmen- tation		Diminution	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Impôts—								
Douanes.....	127,355,143	50	141,500,000	00	14,144,856	50		
Droits d'accise.....	42,923,549	03	47,500,000	00	4,576,450	97		
Recettes de guerre—								
Accise (ventes, tim- bres, etc.).....	98,097,105	81	104,000,000	00	5,902,894	19		
Impôt sur le revenu. Taxes sur profits d'affaires.....	55,571,961	57	46,900,000	00			8,671,961	57
Taxes diverses.....	1,173,448	55	650,000	00			523,448	55
	2,453,803	60	2,450,000	00			3,803	60
Total des impôts	327,575,012	06	343,000,000	00	24,624,201	66	9,199,213	72
Intérêt sur les placements	8,535,035	77	9,200,000	00	664,914	23		
Postes.....	30,334,575	02	27,000,000	00			3,334,575	02
Terres fédérales.....	2,803,513	22	3,300,000	00	496,486	78		
Lois des grains du Canada	2,085,592	39	2,700,000	00	14,407	61		
Divers.....	8,811,727	12	7,950,000	00			861,727	12
Total, recettes ordinaires.....	380,745,505	58	393,150,000	00	25,800,010	28	13,395,515	86
Recettes spéciales et cré- dits sur le fonds con- solidé.....	2,147,503	48	1,720,000	00			427,503	48
Total.....	382,893,009	06	394,870,000	00	25,800,010	28	13,823,010	34
					13,823,019	34		
					11,976,990	94		

RECETTES ET DÉPENSES—Suite.

Dépenses ordinaires	Réelles 1925-1926		Estimatives, 1926-1927		Augmen- tation		Diminution	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Intérêt sur la dette publique.....	130,691,493	21	129,500,000	00			1,191,493	21
Pensions.....	37,203,699	65	37,790,000	00	586,300	35		
Subventions aux provinces.....	12,375,128	50	12,516,740	00	141,611	50		
Établissement des soldats sur des terres....	1,237,420	87	1,300,000	00	62,579	13		
Rétablissement des soldats dans la vie civile	7,705,584	26	7,200,000	00			505,584	26
Douanes et Accise.....	9,717,919	54	10,450,000	00	732,080	46		
Postes.....	30,499,685	74	30,320,000	00	320,314	26		
Défense nationale.....	12,640,203	29	12,700,000	00	50,796	71		
Agriculture.....	5,771,475	71	5,900,000	00	128,524	29		
Travaux publics, imputable sur le revenu....	13,416,044	76	13,400,000	00			16,044	76
Terres et parcs fédéraux.	3,038,536	86	4,328,000	00	689,463	14		
Commerce.....	4,569,706	97	4,300,000	00	230,203	03		
Administration centrale.	10,779,338	25	11,000,000	00	220,661	75		
Toutes autres dépenses..	40,405,241	53	42,773,000	00	2,367,758	47		
Total des dépenses ordinaires.....	320,660,479	14	324,477,740	00	5,530,383	09	1,713,122	23
Déboursés extraordinaires—								
Règlement de réclamations de guerre..	191,392	79	155,000	00			36,392	79
Escompte et frais d'émission des emprunts	3,523,925	13	3,290,000	00			233,925	13
Frais divers imputables sur le fonds consolidé.....	2,806,166	96	1,840,000	00			966,166	96
Dépenses imputables sur le capital—								
Travaux publics.....	4,805,949	43	3,293,000	00			1,507,949	43
Chemins de fer et Canaux.....	11,992,599	49	16,840,000	00	4,847,400	51		
Prêts et avances improductifs—								
Prêts au National-Canadien.....	10,000,000	00	10,000,000	00				
Prêts à la marine marchande de l'Etat....	668,000	00					668,000	00
Prêts à la commission du port de Québec..	511,000	00	700,000	00	189,000	00		
Comptes inactifs divers.....	26,909	95					26,909	95
Dépenses globales....	355,186,422	89	360,600,740	00	10,566,783	60	5,152,466	49
					5,414,317	11		
Excédent des recettes sur les dépenses.....	27,706,586	17	34,269,260	00				
Moins la diminution de l'actif due à la nouvelle évaluation des prêts consentis aux soldats pour l'achat de bétail en vertu du chap. 53 des Statuts de 1925. Somme biflée du compte du fonds consolidé.....			2,903,000	00				
Diminution nette de la dette.....	27,706,586	17	31,366,260	00				

ÉTAT ESTIMATIF DES RECETTES ORDINAIRES

POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1926-1927

	Recettes estimatives	Pourcentage du total des recettes ordinaires
	\$	
<i>Rendement des taxes spéciales de guerre—</i>		
Impôts d'accise (sur les ventes, timbres, etc.).....	104,000,000 00	26.45
Impôt sur le revenu.....	46,900,000 00	11.93
Taxes en souffrance sur les bénéfices industriels et commerciaux.....	650,000 00	0.17
Diverses taxes de guerre.....	2,450,000 00	0.62
Total du rendement des taxes de guerre.....	154,000,000 00	39.17
Douanes.....	141,500,000 00	35.99
Droits d'accise.....	47,500,000 00	12.08
Recettes totales provenant des impôts.....	343,000,000 00	87.24
Intérêt sur les placements.....	9,200,000 00	2.34
Postes.....	27,000,000 00	6.87
Recettes diverses.....	13,950,000 00	3.55
Total des recettes ordinaires.....	393,150,000 00	100.00

ÉTAT ESTIMATIF DES DÉPENSES POUR 1926-1927

	Montant	Pourcentage total des dépenses globales
	\$ c.	
PRINCIPALES DÉPENSES ATTRIBUABLES À LA GUERRE		
Intérêt sur la dette publique (augmentation sur 1914) ..	116,607,000 00	32.34
Pensions de guerre.....	36,650,000 00	10.16
Rétablissement des soldats dans la vie civile.....	7,200,000 00	2.00
Rétablissement des soldats sur la terre (administration)	1,300,000 00	0.36
Commission impériale des tombes militaires.....	810,000 00	0.22
Monuments de guerre.....	200,000 00	0.06
Règlement des réclamations de guerre.....	155,000 00	0.04
	162,922,000 00	45.18
AUTRES FRAIS OBLIGATOIRES ET IMPUTABLES SUR LA DETTÉ PUBLIQUE		
Intérêt sur la dette publique (telle qu'elle était en 1914)	12,893,000 00	3.58
Autres pensions.....	1,140,000 00	0.32
Pensions de retraite.....	1,500,000 00	0.41
Subventions aux provinces.....	12,516,740 00	3.47
Coût et escompte des emprunts.....	3,290,000 00	0.91
Prime, escompte et change.....	25,000 00	0.01
	31,364,740 00	8.70
FRAIS GÉNÉRAUX		
Frais de gestion.....	1,000,000 00	0.28
Administration centrale.....	11,000,000 00	3.05
Administration de la justice.....	2,187,000 00	0.60
Service législatif.....	2,466,000 00	0.68
Elections.....	1,950,000 00	0.54
Pénitenciers.....	1,765,000 00	0.49
Agriculture.....	5,900,000 00	1.64
Immigration et colonisation.....	2,523,000 00	0.70
Santé.....	680,000 00	0.19
Défense nationale.....	12,700,000 00	3.52
Royale gendarmerie à cheval.....	2,200,000 00	0.61
Travaux publics.—Imputable sur le revenu.....	13,400,000 00	3.72
Chemins de fer et Canaux.—Imputable sur le revenu...	1,540,000 00	0.43

ÉTAT ESTIMATIF DES DÉPENSES POUR 1926-1927—Fin

	Montant		Pourcentage total des dépenses globales
	\$	c.	
Routes.....	1,100,000	00	0-30
Subventions aux postes.....	1,120,000	00	0-31
Service maritime et fluvial.....	2,600,000	00	0-72
Service des phares et des côtes.....	2,550,000	00	0-71
Inspection des paquebots.....	133,000	00	0-04
Pêcheries.....	1,470,000	00	0-41
Mines et Commission géologique.....	630,000	00	0-17
Institutions scientifiques.....	960,000	00	0-27
Affaires indiennes.....	3,843,000	00	1-06
Gouvernement des territoires du Nord-Ouest.....	374,000	00	0-10
Remise de droits d'accise sur automobiles.....	1,690,000	00	0-47
Divers.....	2,300,000	00	0-64
Gouvernement du territoire du Yukon.....	187,000	00	0-05
Douanes et Accise (service extérieur).....	10,450,000	00	2-90
Postes (service extérieur).....	30,820,000	00	8-55
Travaux publics (perception du revenu).....	1,000,000	00	0-28
Chemins de fer et Canaux (perception du revenu).....	2,400,000	00	0-66
Terres et parcs fédéraux.....	4,323,000	00	1-20
Commerce.....	4,800,000	00	1-33
Travail.....	1,400,000	00	0-39
Impressions et papeterie publique.....	170,000	00	0-05
Dépenses diverses au fonds consolidé.....	1,361,100	00	0-38
Dépenses imputables sur le capital—			
Travaux publics, y compris ministère de la Marine	3,298,000	00	0-91
Chemins de fer et Canaux.....	2,840,000	00	0-79
Canal de Welland.....	14,000,000	00	3-88
	155,135,100	00	43-02
Total des dépenses approximatives pour les services de l'administration.....	349,421,840	00	96-90
AUTRES DÉPENSES			
Prêts au chemin de fer National.....	10,000,000	00	2-77
Prêts à la commission du port de Québec.....	700,000	00	0-20
Loi pour venir en aide aux déposants de la Home Bank	473,900	00	0-13
Grand total.....	360,600,740	00	100-00

LA DETTE NATIONALE

Et maintenant, monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis de dire un mot du rachat de la dette? Le premier octobre et le 15 novembre 1926, les billets de deux ans à 4 pour 100, s'élevant respectivement à 35 et à 8 millions de dollars, soit un total de 43 millions, arrivèrent à échéance et furent rachetés. Le retrait de ces 43 millions d'obligations sur lesquelles nous payons intérêt nous permettra de réaliser une épargne annuelle de \$1,720,000 sur le service de la dette.

Le 7 juin dernier, lors de la délibération du projet conférant des pouvoirs d'emprunt en vue des échéances de 1926-1927, j'ai déclaré, en réponse à une question, que nous espérons rembourser sur nos ressources courantes, les emprunts arrivant à échéance durant l'année 1926, lesquels formaient une somme globale de 43 millions de dollars. J'ai fait cette déclaration sachant qu'à la fin de l'année financière 1925-1926, nous avions des valeurs en espèces jusqu'à concurrence de \$27,068,121.38 et,

en ajoutant à ce montant la somme des surplus accumulés, j'étais convaincu que nous serions en mesure de rembourser les emprunts arrivés à échéance.

LES ÉCHÉANCES DE 1927

Le 15 novembre 1927, l'emprunt de trois ans à 4 pour 100 s'élevant à la somme de 8 millions de dollars deviendra échu. Nous avons l'espoir d'être en mesure de rembourser cet emprunt en espèces, ce qui nous permettra de faire une autre économie annuelle de \$320,000 sur le service des intérêts.

Le premier novembre 1927, le renouvellement d'emprunt de 1922 à 5½ pour 100 et se montant à la somme de \$29,068,400 arrivera également à échéance. Si l'état de nos finances le permet, nous rembourserons au moins une partie de cet emprunt en espèces et le reliquat, s'il y en a un, sera remboursé au moyen d'un nouvel emprunt à un taux d'intérêt moindre.

Au premier décembre 1927, une partie de l'emprunt national de 1917 à 5½ pour 100 et libéré de toute taxe, représentant une somme de \$63,437,250, sera échu. Ce montant sera remboursé au moyen d'un nouvel emprunt portant un taux d'intérêt moindre. Or, le renouvellement de cet emprunt nous permettra de réaliser une économie annuelle d'environ un million de dollars sur les intérêts.

DÉPENSES PAR MANDATS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Avec votre permission, je ferai maintenant quelques observations sur la méthode employée afin de faire face à nos obligations financières au chapitre des dépenses, durant l'année en cours. L'idée paraît se répandre que des économies appréciables ont été réalisées en ce qui regarde les dépenses ordinaires du fait que les crédits furent obtenus par voie de mandats signés par le Gouverneur général. Cependant, un examen des dépenses faites au cours de cette période est loin d'appuyer cette opinion.

Le 28 juin dernier, le premier ministre de l'époque donna sa démission et, le lendemain, le chef de l'opposition prit en mains les rênes du pouvoir. Or, le 2 juillet, lorsque les représentants du peuple arrivèrent pour l'ouverture de la séance, ils apprirent la dissolution de l'Assemblée. Le très honorable M. Meighen fut donc dans la nécessité de trouver des fonds pour l'administration des affaires en attendant la réunion du nouveau Parlement.

Avant la dissolution de la Chambre, le quart du budget principal avait été voté, c'est-à-dire que le Gouvernement avait des fonds suffisants à sa disposition pour les mois d'avril, de mai et de juin en vertu d'une loi de finances provisoire. Le nouveau gouvernement eut donc recours à l'émission de mandats signés par le Gouverneur général. Durant les mois de juillet, août et septembre, des mandats furent obtenus jusqu'à concur-

rence de \$48,708,473.11. L'examen des comptes publics révèle que le plus grand nombre de ces mandats furent émis pour faire honneur à des crédits inscrits au budget principal dont le quart avait été approuvé par le Parlement, grâce à l'adoption d'une loi de finances provisoire.

De plus, ces mandats furent utilisés pour acquitter des dépenses inscrites au budget supplémentaire, lequel avait été déposé sur le bureau de la Chambre mais dont aucune partie n'avait été votée. Je le répète, la somme globale des mandats émis par le Gouverneur général sous le court régime du très honorable M. Meighen s'élève à \$48,708,473.11. Au cours de la même période, l'année précédente, les dépenses de ce chef atteignirent le chiffre de 49 millions de dollars, c'est-à-dire qu'elles s'élevèrent à peu près au même montant. Il est donc facile de se rendre compte que l'administration des affaires par mandats du Gouverneur général n'a guère permis de réaliser des économies.

Le présent premier ministre a repris les rênes du pouvoir le 25 septembre 1926 et le Parlement fut convoqué en session le 9 décembre dernier. En attendant l'ouverture de la session le présent ministère se vit dans la nécessité d'avoir recours aux mandats du Gouverneur général afin de se procurer les fonds pour faire face aux dépenses des mois d'octobre et de novembre; il fallait bien payer les traitements des fonctionnaires publics et subventionner les entreprises et les travaux publics que le pays était absolument obligé de faire exécuter. Or, pour parer à ces obligations, des mandats furent émis jusqu'à concurrence de \$15,612,796.74, en octobre, et de \$16,350,712.97, en novembre, soit une somme globale de \$31,963,509.71.

Pour les mois correspondants de l'année précédente, les dépenses s'élevèrent à \$30,497,921.52. Le montant total des mandats émis par le Gouverneur général, durant l'année écoulée, s'est donc élevé à la somme de \$80,671,982.82. Les dépenses au compte des mêmes services et pour la même période, l'année précédente, se sont élevées au chiffre de \$79,500,000, soit un million de dollars de moins que la somme totale des mandats émis par le Gouverneur général.

RECETTES ET DÉPENSES ANTICIPÉES

Quant aux recettes et dépenses probables pour la prochaine année financière, nos recettes pour 1927-1928 accuseront peut-être, comparativement à celle de la présente année financière, une diminution de 27 millions, somme que représente la réduction des impôts que nous avons l'intention de proposer au Parlement. Mais tout fait prévoir une plus grande activité commerciale; aussi je pense que, malgré ces diminutions de taxes, nos recettes seront égales à celles de l'année courante et peut-être même un peu supérieures.

Quant aux dépenses, nos obligations seront un peu plus fortes que celles de la présente année financière. Tout en maintenant l'efficacité des services publics, nous ferons tout notre possible pour réduire les dépenses au minimum. D'après moi, l'on doit s'appliquer à diminuer les impôts aussi vite que les recettes le permettront; mais il faut aussi continuer, comme cette année et l'année précédente, à rembourser totalement ou en partie, à mesure qu'elles viennent à échéance, les valeurs qui sont entre les mains du public. En d'autres termes, chaque renouvellement d'emprunt doit porter sur un montant moindre.

LE COMMERCE

L'année financière n'expirant que le 31 mars, l'exposé que je vais faire se limite aux neuf mois finissant le 31 décembre. Durant cette période nos importations ont augmenté de 81 millions, comparativement à la même période 1925; nos exportations ont diminué de 44 millions. Notre commerce extérieur représentait pour ces neuf mois un total de \$1,762,000,000, dont \$766,763,000 en importations et \$995,286,000 en exportations, ce qui donnait une balance favorable de \$228,523,000. Les calculs préliminaires pour le mois de janvier portent cette balance favorable à un chiffre encore plus élevé, et l'on prévoit qu'à la fin de l'année, elle atteindra environ \$250,000,000.

Mais, monsieur l'Orateur, dans la comparaison des statistiques commerciales, les dollars seuls ne constituent pas une preuve concluante. Les produits agricoles forment une grosse partie de nos exportations; or, le rendement et l'écoulement de ces produits sont soumis à diverses influences; parfois, la récolte est déficitaire, les prix subissent une fluctuation et les conditions de l'étranger sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle peuvent étendre ou restreindre la faculté d'achat de nos clients. Par exemple, durant la période que j'ai citée, nous avons exporté pour 8 millions d'avoine, tandis que nous en avons exporté pour 14 millions l'année précédente; cela a été dû au faible rendement de la récolte, aux difficultés de transport et à la grève d'Angleterre. La température en décembre au Canada a gêné l'exportation du blé et, ce mois-là, nos exportations de blé ont accusé une diminution de 26 millions. Parmi les exportations, il y a eu aussi une troisième diminution assez prononcée, pour l'or et le quartz aurifère. Dans les neuf mois de 1925, nous avons exporté pour \$23,600,000 de ce précieux métal; en 1926, pour \$5,000,000 seulement. Ce n'est pas parce que le rendement fut moindre, mais l'or a été affiné et gardé au Canada.

Les produits des fabriques canadiennes continuent de se répandre de plus en plus loin et toujours en plus grande quantité. Pour les articles en caoutchouc, surtout les pneus, le chiffre des exportations a monté de \$13,800,000 à \$19,000,000. Nous avons

exporté 7,596,000 barils de farine au lieu de 7,224,000 barils durant la même période de l'an dernier. Il y a eu aussi une augmentation pour le papier à journal: \$85,700,000, au lieu de \$12,000,000 en 1925.

Les bulletins mensuels du ministère du Commerce contiennent le relevé détaillé des importations, mais d'une façon générale, on peut dire que c'est dans les produits non finis que l'augmentation se fait le plus sentir. Le tableau suivant donne les quantités de certains articles, classés pour les besoins de la statistique, comme articles importés pour être plus amplement façonnés.

IMPORTATIONS POUR LES INDUSTRIES CANADIENNES

(NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE)

	1921	1925	1926
Pétrole brut..... gall.	328,636,451	434,101,839	531,069,795
Coton brut..... liv.	63,083,139	83,070,113	89,199,961
Peaux brutes..... "	22,100,681	37,097,655	42,092,035
Moteurs d'automobiles..... nbre	7,710	53,315	59,037
Tabacs bruts..... liv.	15,364,513	11,592,721	12,749,190
Bois de charpente..... m. p.	95,262	103,472	134,434
Laine brute..... liv.	7,784,980	9,121,504	11,049,723
Peignons et peignés..... "	4,779,893	4,304,670	5,728,795
Sucre brut..... "	533,799,882	941,480,573	902,030,400
Chanvre de manille et fibre d'agavé..... "	12,148,500	27,187,800	30,941,700
Cuivre en barres et en tiges..... "	7,856,900	20,924,300	13,201,900
Soie brute..... "	255,072	368,427	459,974
Chanvres..... "	5,780,200	19,494,500	10,004,800
Alumine..... "	13,774,300	90,439,700	103,270,700
Huile pour l'industrie du savon... gall.	821,094	1,711,331	2,501,074
Soufre..... liv.	136,181,466	266,821,707	346,389,800
Huile de coton, brute..... "	28,922,150	13,184,195	13,795,422
Minéral de fer..... tonnes	643,043	1,031,752	1,443,874
Caéno brut..... liv.	11,691,000	11,050,000	9,765,900
Caoutchouc, dur, reconstitué..... "	1,972,522	10,354,332	11,838,886
Caoutchouc brut..... "	13,205,683	33,216,396	31,596,542
Huile d'arachides, brute..... "	13,340,319	37,446,039
Produits de laminoir..... quint	4,289,497	10,532,622	13,780,923
Manganèse (Oxide de)..... liv.	543,886	114,253,720	41,444,800
Graisse pour le savon et le cuir... "	12,808,347	9,390,134	14,510,268
Étain en blocs, en lingots, etc..... "	1,904,000	3,218,400	3,885,400
Fer en gueuse et en lingots..... "	47,641,400	82,160,000	81,012,900
Pièces d'automobiles, n.d..... "	6,610,442	15,922,965	20,277,498
Fournitures brutes..... \$	3,038,935	4,787,180	5,942,424
Essieux pour véhicules..... \$	1,133,157	2,579,949	1,866,048
Tissu de soie pour être teint..... \$	1,451,538	2,450,719
Celluloïdes en blocs, en feuilles, etc. \$	389,233	1,052,520	1,244,888
Gommes et résines..... \$	1,459,757	2,094,155	2,476,503
Argent en barres, etc..... \$	499,169	784,239	714,458
Cuir non ouvré..... \$	3,269,973	2,876,705	3,909,334

Les importations de neuf mois ainsi classifiées avaient une valeur de 128 millions de dollars en 1921 et de 224 millions de dollars en 1926. Un Canada prospère et occupé permet à ses citoyens d'être plus généreux dans leurs achats, ce qui absorbe plus de produits de nos fabriques, et les fabriques canadiennes fonctionnant constamment ont besoin d'une plus grande quantité de produits bruts ou partiellement ouvrés, dont une partie doit nécessairement être importée des autres pays.

La politique du Gouvernement a été d'entretenir des relations amicales avec les autres pays, et surtout de renforcer nos relations commerciales dans l'Empire. Le Canada a introduit la politique de préférence dans l'Empire britannique et le commerce considérable que nous faisons avec l'empire justifie entièrement les espérances de ceux qui ont introduit cette préférence britannique. Si nous tenons compte des perturbations industrielles dans la métropole durant l'année dernière, notre commerce avec l'empire durant la période que nous examinons a été satisfaisante.

Le résumé qui suit divise le commerce en trois classes: le commerce avec le Royaume-Uni, le commerce avec les autres parties de l'empire, et le commerce avec les pays étrangers:—

COMMERCE AVEC LE ROYAUME-UNI
(Pour les neuf mois écoulés le 31 décembre)

Année	Importations	Exportations
	\$	\$
1924.....	111,952,954	332,422,536
1925.....	122,987,713	428,468,249
1926.....	123,965,458	379,658,793

COMMERCE AVEC LES AUTRES PARTIES DE L'EMPIRE
(Pour les neuf mois écoulés le 31 décembre)

Année	Importations	Exportations
	\$	\$
1924.....	33,346 904	60,205,310
1925.....	31,359,564	65,394,284
1926.....	36,603,035	70,838,840

COMMERCE AVEC LES PAYS ÉTRANGERS
(Pour les neuf mois écoulés le 31 décembre)

Année	Importations	Exportations
	\$	\$
1924.....	447,189 194	445,631,959
1925.....	531,402,536	546,184,424
1926.....	606,194,549	544,788,509

DÉGREVEMENT D'IMPÔTS

Ce qui intéresse tous les citoyens, c'est la somme des impôts qu'ils sont appelés à payer. L'état florissant de nos finances nous permet de nouveau de les réduire considérablement. Nous avons promis cela aux électeurs et aujourd'hui nous remplissons notre promesse.

Nous proposons une réduction de 10 pour 100 sur toute la ligne dans l'impôt sur le revenu. Nous proposons une réduction générale de 20 pour 100 dans la taxe sur les ventes.

La taxe d'accise sur les allumettes sera diminuée de 25 pour 100.

Nous proposons l'établissement d'un droit uniforme de 2c. sur tous chèques, lettres de change, billets à ordre et autres effets similaires dont la valeur dépasse dix dollars et quelle qu'en soit la valeur; ainsi l'on diminue la taxe d'une façon notable et l'on élimine les complications d'une échelle graduée. L'impôt du timbre sur les soldes débiteurs et les avances sera supprimé. Le chiffre exempt d'impôt, pour ce qui est des chèques, comptes, etc., est porté de cinq à dix dollars. Ces réductions suppriment presque 70 pour 100 de l'impôt du timbre et équivalent presque à l'abolition des taxes que l'usage courant qualifie de vexatoires.

On nous a demandé d'exempter, totalement ou partiellement de l'impôt les donations en espèces aux hôpitaux et aux maisons d'enseignement supérieur; mais la chose pourrait entraîner des difficultés administratives insurmontables. Nous croyons atteindre le même but au moyen des réductions générales que nous sommes à faire de l'impôt sur le revenu.

Ces réductions de l'impôt sur le revenu seront applicables aux paiements qui seront échus prochainement.

La réduction dans la taxe sur les ventes entre en vigueur demain.

Les diminutions proposées dans la taxe sur les allumettes et dans l'impôt du timbre entreront en vigueur au 60e anniversaire de la Confédération.

NULLE MODIFICATION DU TARIF

Au mois d'avril dernier fut constituée une commission consultative du tarif et de la taxation. Depuis lors la commission a eu ordre de faire enquête et rapport sur cinquante-deux demandes de changements tarifaires. De ces demandes l'une a été soumise par mon prédécesseur immédiat, les autres par moi-même. Il est évident que ce tribunal a rallié l'approbation du public; seulement il ne fonctionne que depuis quelques mois. De nombreuses séances publiques et des enquêtes minutieuses ont exigé un temps considérable; et comme certaines des requêtes se répètent l'une l'autre, les recherches ne sont pas encore terminées. Tout bien pesé, mes collègues et moi nous estimons que la prudence déconseille toute modification du tarif douanier au cours de la session actuelle du Parlement.

APERÇU DES RÉDUCTIONS D'IMPÔTS

J'ai aujourd'hui, comme il a été dit tout à l'heure, le privilège de présenter pour la quatrième fois l'exposé financier annuel du Dominion du Canada. Chaque année les dépenses ont été moindres que nos recettes, ce qui a permis de réduire la plupart des impôts. Les remaniements et les abaissements dans les

droits de douane ont provoqué, comme nous l'avions prédit, un grand essor dans la production de nos manufacturiers et ont été grandement à l'avantage de ceux qui utilisent les instruments dont ne sauraient se passer nos industries essentielles. L'impôt sur les ventes a subi des diminutions notables en ce qui regarde un très grand nombre d'objets divers. Chaque année nous avons réussi à alléger le fardeau de nos contribuables canadiens et à les libérer d'une bonne part des taxes vexatoires ou nécessitées par la guerre. D'année en année nous avons abaissé la taxe sur les revenus; l'an dernier nous avons fortement augmenté les exemptions en même temps que nous avons notablement abaissé les taux. Nous avons restauré le droit postal de 2c. et supprimé la taxe sur les quittances. En somme, les diminutions des recettes prévues atteignaient un chiffre de plusieurs millions de dollars; n'empêche que l'état de notre trésor est meilleur que jamais auparavant; voilà une preuve concluante de la prospérité réelle du Canada et des Canadiens et aussi,—me permettra-t-on d'ajouter,—de l'administration économique et prudente de leurs affaires.

Les réductions dans nos recettes de cette année sont tout aussi considérables; elles vont diminuer l'impôt, croyons-nous, de quelque 27 millions de dollars. Cette année, comme par le passé, nous avons eu pour objet, dans l'élaboration de ces diminutions de dégrever chaque contribuable plutôt que d'alléger le fardeau de quelque groupe en particulier, de quelque province ou d'une région donnée. Ainsi des fonds qui autrement seraient versés dans les coffres publics circulent au bénéfice de l'individu; le développement du pays est encouragé; les frais de production pèsent moins lourdement sur nos industries, toutes choses qui ouvrent la voie à un grand essor commercial et industriel. Me sera-t-il permis de citer comme exemple ce qui s'est passé dans le domaine de nos transports? Dans un pays aussi vaste que le Canada, les frais de transport des marchandises sont de toute première importance et quant à la mise en valeur de nos ressources naturelles et quant au coût de la vie; par conséquent on nous adresse fréquemment des requêtes demandant une diminution des tarifs de transport. Mais nous ne devons pas oublier que le crédit du Canada, et l'exploitation profitable de nos chemins de fer tant par l'Etat que par des capitalistes particuliers, dépend des bénéfices qu'accusent les bilans des réseaux. Une diminution de l'impôt fait baisser les frais d'exploitation des voies ferrées; le producteur profitant d'un dégrèvement alimente davantage le trafic des chemins de fer et du fait augmente le pouvoir d'achat du consommateur; ainsi donc, côte à côte, nous avons une réduction dans les frais d'exploitation et un plus grand volume d'affaires, ce qui nous rapproche de la solution naturelle de notre problème du transport.



Quand j'ai présenté mon premier exposé budgétaire, il y a quatre ans, le Canada souffrait encore des effets du fléchissement d'après-guerre. Aujourd'hui, toutes les traces de ce fléchissement ont disparu; l'optimisme est général et notre commerce, domestique et international est florissant. Continuons à édifier sur des fondations solides; évitons le gaspillage et les folles dépenses; ayons confiance dans l'avenir. Nous ne pouvons pas avoir d'aspiration plus élevée, en cette année du soixantième anniversaire de notre Confédération, que celle de rester toujours unis comme Canadiens et de travailler pour la prospérité et le progrès constants de notre glorieuse patrie, le Canada.

J'ai l'honneur de donner avis que je présenterai les résolutions suivantes, quand la Chambre se formera en comité général:—

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la loi de 1915 constituant un revenu spécial de guerre et de prescrire:—

1. (i) Que le ou après le premier jour de juillet 1927, l'impôt du timbre sur les chèques, effets et billets, reçus pour argent payé par une banque, traites tirées sur des personnes en dehors du Canada d'après la teneur de ces traites, mandats d'argent, chèques de voyage et mandats-poste sera de deux cents pour chaque effet dont le montant dépassera dix dollars. (ii) Que le ou après le premier jour de juillet 1927, l'impôt du timbre sur les allumettes sera comme suit:—

Sur chaque boîte d'allumettes fabriquées ou vendues, trois quarts d'un cent par cent allumettes ou par fraction de cent;

Sur chaque boîte ne contenant pas plus de soixante et pas moins de trente allumettes, trois huitièmes d'un cent par paquet;

Sur chaque boîte contenant moins de trente allumettes, trois seizièmes d'un cent par boîte.

(iii) Que, à compter du sixième jour de juillet 1927, les impôts du timbre suivants soient abolis, à savoir:—

Sur les avances consenties par une banque, déjà assujetties aux droits sous le régime des alinéas *c*, *d* et *e* du paragraphe 3 de l'article 12 de ladite loi;

Sur les soldes débiteurs, déjà assujettis aux droits sous le régime des alinéas *f* et *g* dudit paragraphe 3;

Sur les avances consenties par qui que ce soit, sauf par une banque, déjà assujetties aux droits par le paragraphe 19 dudit article 12.

2. Que le chiffre de la taxe de consommation ou de vente soit réduit à quatre pour cent et que toute disposition pouvant reposer sur la présente résolution portant le numéro deux soit censée être entrée en vigueur le 18e jour de février 1927, et avoir frappé les marchandises importées ou sorties d'entrepôt à partir de la date en question et avoir atteint les marchandises antérieurement importées et pour lesquelles il n'a été fait aucune déclaration en douane antérieurement à cette même date.

3. Que ledit article dix-neuf BBB soit encore modifié et que, pour les fins dudit article, les imprimeurs, les éditeurs, les lithographes et les graveurs soient considérés comme producteurs ou manufacturiers, et que toute disposition qui pourrait reposer sur la présente Résolution numéro trois sera censée avoir été mise en vigueur le 18e jour de février 1927.

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi de 1917 relative à l'impôt de guerre sur le revenu en prescrivant que le chiffre de l'impôt soit réduit de dix pour cent.